

Société Nautique de Bandol

AVIS DE COURSE

LA BANDOLAISE IV

Samedi 07 Mars 2026

Rappel préalable

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

1. L'EPREUVE EST REGIE PAR :

- Les règles de course à la voile ISAF. 2025-2028 appelées « R.C.V. » dans ces instructions.
- Les prescriptions de la FFV.
- Les règles d'équipement pour les voiliers.
- Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux, ainsi que les règles spécifiques applicables à l'épreuve de la ligue de voile côte d'azur.

2 - DROITS D'INSCRIPTION - ADMISSIBILITE

Les droits d'inscription sont de 30 € par bateau

Le dossier d'inscription et le programme sont disponibles sur le site de la SN Bandol ; www.sn-bandol.com

L'épreuve est ouverte aux voiliers Habitables

L'épreuve est classée en catégorie C au titre de l'article 20 du règlement de l'ISAF (publicité)

3 - SITUATION DU PLAN D'EAU.

Baies du Soleil

4 - PROGRAMME PROVISoire :

Inscriptions : Samedi 07 Mars 2026 de 9h à 12h

Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau : Le Samedi 07 Mars à 13h30

La remise des prix et la lecture du palmarès auront lieu à 18h au Club House de la SNB

5 - INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les I.C. seront affichées au club house de la SN Bandol

6 - TYPE DE PARCOURS :

Les parcours seront de type « côtier » ou « Banane »

7 - SYSTEME DE PENALITE :

La règle 44.1 des R.C.V. s'applique (pénalité de 1 tours.)

8 - CLASSEMENT :

La règle 89.3 et l'annexe A des R.C.V. s'appliquent.(système de points à MINIMA)

9 - INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES.

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription les licences FFV compétitions valides,

Des licences temporaires sont disponibles au secrétariat de la S.N.Bandol